

Rapport moral

Assemblée Générale UNME
19 mai 2021

I - Fonctionnement de l'UNME

L'année 2020-2021 a suivi la trajectoire de l'année précédente rythmée par les contraintes sanitaires et les restrictions décidées par le gouvernement.

Nous avons dû faire preuve d'adaptabilité dans la conduite des travaux de l'UNME.

Nicolas Aussedat a réussi à maintenir le lien avec les adhérents (malgré plusieurs tentatives de réunions régionales en présentiel avortées) en organisant des réunions en visioconférence.

Même si cette formule ne permet pas la convivialité des réunions habituelles, elle a pour avantage de garder le lien entre les adhérents et le partage des expériences.

1° Une articulation administrateurs / délégué pour le pilotage des dossiers

Pour traiter ces sujets, plusieurs groupes de travail se sont constitués autour du directeur délégué :

- Un groupe *Forum logement CLAJ de Paris* et comité de pilotage *logement étudiant* avec Frédéric Rouge,
- Un groupe de travail *AGEME* avec Hélène Bainier, Philippe Pallier (pour le compte de l'AGEME), et Rodolphe du Gardin.

- Un groupe de travail dédié au statut juridique composé de Stéphanie Jugé, Bruno Masson, Cyril Hénon et animé par Me Schaefer

2° Les avocats de l'UNME

Les interventions de nos conseils se sont révélées précieuses et pertinentes dans la période de crise que nous traversons et qui perdure.

- ✓ Maître **Peter Schaefer**, spécialiste en droit du logement, a pu rassurer les adhérents sur les relations contractuelles avec les résidents durant la période de confinement, ainsi que sur les obligations essentielles et supplémentaires qu'implique la situation sanitaire actuelle.
- ✓ Maître **Sébastien Grandjean**, avocat spécialiste en droit du travail et négociation collective, a continué de nous accompagner sur le dossier du rapprochement des branches malgré le report sine die, en octobre 2019, de la Direction Générale du Travail.

Ils répondent présents lorsque les adhérents saisissent l'Union de questions très précises. Leurs conseils sont relayés aux adhérents et constituent souvent la base de fiches techniques reprises sur le site internet de l'UNME.

3° Un conseil d'administration toujours aussi engagé

Le CA s'est réuni 8 fois en 2020 et 2021 (16/01, 20/03, 04/06, 08/07, 28/09, 18/01 et 09/04).

La CPN s'est réunie 3 fois en 2020 (30/01, 03/04, 15/06).

La nouveauté de cette année est la tenue de ces instances par vidéoconférences (sauf pour les réunions de début d'année). Cet outil nous permet de continuer à faire avancer les dossiers en cours et de maintenir le lien avec nos adhérents.

Les mouvements au sein du CA

LES DEPARTS

- Aucun départ du CA depuis la dernière AG

Renouvellement du tiers sortant des administrateurs :

Sylvie ROUFFIAT

Rodolphe Du GARDIN

Bruno MASSON

4° Un réseau dynamique à consolider

Alors que le nombre d'adhérents actifs ne cesse d'augmenter comme en témoigne le niveau des participations aux réunions régionales. Quatre réunions régionales ont été organisées cette année, 1 à Paris, 1 à Angers, 1 à Lyon et 1 à Toulouse. La tenue de ces réunions régionales en situ a été bien évidemment stoppée par la crise sanitaire.

Néanmoins se sont développées des réunions adhérents en vidéoconférence. Quatre sessions réunions ont été organisées en avril, juin, septembre 2020 et janvier 2021. Ces réunions ont été, en particulier, l'occasion d'échanges sur les difficultés rencontrées.

5° Un nouvel élan pour l'UNME

Nicolas Aussedat va quitter l'UNME au 31 mai 2021 pour d'autres défis professionnels dans la fonction publique territoriale après 18 mois dans ses fonctions de Directeur délégué et 4 ans au Conseil d'Administration. L'UNME est en cours de recrutement d'un nouveau directeur délégué.

II – Les chantiers et réalisations 2020-2021

1° Le rapprochement de branches, la nouvelle représentativité et les évolutions de la convention collective.

a – Un rapprochement des branches toujours au point mort

Le dossier de rapprochement des branches, depuis le dernier congrès, devait trouver son épilogue et nous devions passer à l'étape de l'intégration de la branche d'accueil.

La SCRBP s'est réunie le 4 juillet 2019. Le Directeur Général du Travail a donné un avis favorable au rapprochement avec la branche EPNL lors de cette commission.

Comme les textes leur en donnent le droit, certaines organisations patronales et syndicales ont formé une opposition à cet avis du DGT.

L'UNME a pris acte de cette double opposition et a réaffirmé par courrier en **date du 10 septembre 2019** les arguments mis en avant depuis 2017 pour un rapprochement vers la branche EPNL (complémentarité des métiers et difficultés économiques pour les maisons d'étudiants si rattachement à la branche des FJT).

La décision a été renvoyée à la SCRBP du 1^{er} octobre 2019.

Lors de cette commission, le DGT a pris la décision de reporter l'étude du rapprochement des branches de l'UNME sine die, en l'attente du rendu d'un arrêt du Conseil d'Etat saisi du contentieux relatif à l'arrêté de représentativité dans la branche EPNL.

L'UNME a pris acte de cette décision tout en réaffirmant vouloir rapidement confirmation de l'avis d'intention de fusion et en demandant l'inscription de notre dossier à la prochaine SCRBP.

Lors d'un rendez-vous à la DGT en date du 08 novembre 2019, la position prise en octobre nous a été confirmée et nous n'avons pas obtenu la garantie du traitement rapide de notre demande.

Nous avons relancé la DGT par un courrier en date du 18 juin 2020 pour connaître l'avancée de notre dossier. Il nous a été répondu qu'en l'absence de décision du Conseil d'Etat et de fixation d'une date pour une nouvelle SCRBP, aucune précision ne pouvait nous être apportée.

A ce jour, le Conseil d'Etat n'a toujours pas rendu sa décision, le DGT a démissionné de ses fonctions et la ministre a changé.

La Direction Générale du Travail a été relancée le 21 janvier 2021 par courrier. A ce jour aucune réponse ne nous est parvenue.

b – 2021 : nouvelle mesure de représentativité

Le processus de représentativité est ouvert. L'arrêté de représentativité sera pris à l'été 2021. L'UNME a déposé un dossier dans le but d'assurer sa mission de syndicat employeur et de continuer à négocier la convention collective.

c – Reprise des CPN sur un rythme habituel

Devant le report annoncé de l'avis d'intention de fusion par la DGT, nous avons repris un rythme plus normal en 2020. La CPN s'est ainsi réunie à trois reprises au mois de janvier, de mars et de juin 2020.

Un avenant à la CCN a été négocié et signé :

- ✓ **l'Avenant N°69** portant sur la revalorisation du point conventionnel de 1,5% au mois de novembre 2020 et actant le report des congés annuels à l'issue du congé parental. Cette dernière disposition a été prise pour renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Cette augmentation de la valeur devait avoir lieu au mois de mars dernier mais elle a été repoussée, du fait de la crise COVID 19.

Pour rappel, la dernière augmentation date d'octobre 2018. Dans le cadre du rapprochement des branches, pour lequel nous attendons toujours le positionnement de la Direction Générale du Travail, nous devons nous attacher à limiter l'écart salarial existant entre notre branche et la branche d'accueil.

L'UNME a également travaillé sur un questionnaire de rapport de branche nouveau et simplifié afin de garantir un nombre de réponses plus important. Ce questionnaire a été envoyé à l'ensemble des adhérents au mois de juillet 2020. Devant le peu de réponses reçues, l'exploitation des résultats nous semble peu représentative.

2° Les projets réalisés au titre de notre union professionnelle

a – L’agrément national au service civique

Pour l’année 2020, et à cause de la crise sanitaire, seule une maison (Grenoble) a mis en place un service civique.

Il est rappelé que les volontaires en service civique sont un atout pour des Maisons d’étudiants. Ils peuvent permettre de mettre en place des projets liés à l’accueil des étudiants et à l’animation des résidences.

b– Ramener les taxes foncières et taxes d’habitation à leur juste valeur

Le Cabinet d’Ingénierie Financière avec qui nous avons établi un accord, propose aux adhérents une étude de leurs taxes et impôts locaux. En se penchant sur les assiettes de calcul, souvent erronées, il permet une diminution du montant de ces taxes et impôts. Pour l’année 2020, ce sont 7 adhérents qui ont sollicité le cabinet. Les dossiers sont en cours.

c- Rénover le site internet de l’UNME

La rénovation du site internet était un chantier pour l’année 2019-2020. Le sujet a été abordé en réunions régionales dès novembre 2019. Se posait la question des modifications à apporter au site existant pour le rendre plus efficace et davantage attrayant.

De l'avis de la majorité des adhérents interrogés, *la partie destinée aux étudiants* suffit amplement. Ils considèrent cette page comme une passerelle vers leurs sites propres.

Durant l'année, un module statistique a été ajouté au site. Ce module permet de constater l'intérêt du site, dans sa partie « étudiant », puisque sur les mois de mai, juin et juillet 2020, le site a compté jusqu'à plus de 5000 visites mensuelles.

Cette partie du site n'a donc pas été modifiée.

La partie adhérents rénovée a été mise en ligne au mois d'octobre 2020. Ce nouvel outil est un véritable plus dans la communication auprès des adhérents. Il permet la mise en ligne des informations essentielles, mais également de fiches techniques travaillées en lien avec les avocats de l'UNME. Chaque article publié fait l'objet d'une alerte transmise par mail aux adhérents afin que chacun puisse en prendre connaissance.

d- Compléter la boîte à outils de l'UNME

La boîte à outils s'est enrichie en 2020 de nouvelles fiches techniques, comme celle de liée à la rupture conventionnelle

Tout au long de l'année, des notes viennent également répondre aux questions nouvelles rencontrées par les adhérents, en raison de la crise du Covid 19.

e- Un nouveau partenariat: Rénovez votre site internet avec Azygos

Sophie Imbert, gérante d'Azygos, est la webmaster qui a travaillé sur la mise à jour de notre site internet en 2020. Elle propose, depuis le mois d'octobre, un tarif spécial adhérent UNME pour la rénovation des sites internet des adhérents.

3° L'intégration de l'UNME dans les réseaux liés au logement étudiant : un travail de partenariat payant

a – Groupes de travail DRIHL

L'UNME a participé en 2019 et 2020 aux groupes de travail menés par la DRIHL sur le logement des étudiants et des jeunes. Ces groupes de travail se sont constitués dans les régions, suite à l'interpellation des Préfets par les ministères du logement et de l'enseignement supérieur pour mettre en œuvre le développement du plan "60000 logements étudiants" annoncé par le Président de la République.

b- Faire connaître le modèle des maisons d'étudiants auprès des organisations étudiantes

Contact a été pris avec le premier syndicat étudiant de France, la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE) dont le Président nous a fait l'honneur d'être présent lors de nos débats du 18 mai.

Cette collaboration doit être maintenue. Les organisations étudiantes sont des partenaires incontournables et sont sensibles à une offre de logement humaine et désintéressée proposée par les adhérents de l'UNME.

Questions des participants

III – Les chantiers 2020 – 2021

Les chantiers en cours

- Sécuriser le statut juridique de nos maisons,
- Assurer la pérennité des maisons d'étudiants,

1 – Sécuriser le statut juridique des maisons d'étudiants

La groupe de travail dédié à ce sujet s'est réuni à trois reprises lors de la dernière année en s'entourant de Me Schaefer et également de l'expertise de la directrice juridique de la Cité Internationale Universitaire de Paris. La mise en perspective des différents outils juridiques déjà existants en matière de contrats d'hébergement a amené le groupe à envisager différemment ce sujet.

Les maisons d'étudiants fonctionnent de manières différentes mais avec un point commun : le caractère non lucratif. C'est ce point qui va sous tendre les travaux de ce groupe. C'est cette non lucrativité associée à une mission d'intérêt général que nous devons faire reconnaître auprès des pouvoirs publics.

2° Assurer la pérennité de nos Maisons



a - Préparer l'avenir

L'Association de Gestion des Maisons d'Etudiants (AGEME) qui gère encore la résidence de la Gravette à Toulouse souhaite faire évoluer son projet associatif et se reconcentrer sur le développement de nouveaux projets. A ce titre, elle s'est rapprochée de l'UNME pour envisager un avenir commun. Une étude conjointe a été lancée pour envisager une collaboration entre nos deux associations. Pour le moment aucune décision n'est prise mais la voie est tracée vers une mise en commun, notamment des ressources humaines afin d'assurer une cohérence d'action.

b - Aller vers de nouveaux adhérents

C'était une priorité 2020-2021. La spécificité de cette année n'a pas permis au directeur délégué de se lancer à plein dans cette mission. Elle reste une priorité de l'Union. Les adhérents vont être mis à contribution. Aussi, pour les prochaines réunions régionales, qui auront lieu, espérons-le au prochain trimestre, il leur sera proposé d'inviter une maison d'étudiants de leur aire géographique, afin de leur faire découvrir les propositions de l'UNME.

Conclusion

Cette année aura été particulière à tous points de vue. L'instabilité générée par la crise COVID, l'absence d'évolution dans le dossier de rapprochement de branche, les incertitudes qui pèsent encore sur nos activités, sont autant d'éléments qui auraient pu déstabiliser notre organisation.

Pour autant, nous avons tenu le cap et avons répondu présents auprès des adhérents dans les moments difficiles, mais aussi dans la gestion au quotidien. L'aide de l'UNME a été rendue bien visible.

C'est maintenant à l'avenir qu'il faut penser, d'où l'importance de se concentrer sur les dossiers structurants de notre Union.

Questions des participants

L e s v o t e s

Donnez-vous quitus moral au rapport d'activité de l'UNME pour l'année 2020-2021 ?

Rapport moral UNME – Mai 2021